



الشركة الدولية للايجار المالي
Compagnie Internationale de Leasing

SOCIETE « CIL S.A. »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès 1001 -Tunis

RC N° B1129231997

CIL est notée BBB-(tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATING le 24 mars 2016

Note d'opération

Relative à l'émission au marché obligataire de la cote de la Bourse de l'emprunt obligataire

CIL « 2017-1 »

de 20 000 000 Dinars susceptible d'être porté à 30 000 000 Dinars

Emis par appel public à l'épargne

Prix d'émission : 100 dinars

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	7,60%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

La présente émission de la CIL a reçu la note BBB-(tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 30 Mars 2017

Visa n° 17 - 0 9 6 9 du Conseil du Marché financier donné en application de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Mourad KALLEL

Directeur administratif et comptable à la CIL

Tel : 71 33 66 55 Fax : 71 33 70 09

Intermédiaire en bourse chargé de l'opération



Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 - Tunis

Tel : 216 31 31 85 09 Fax : +216 71 19 82 33

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence « CIL 2016 », enregistré auprès du CMF en date du 30 Novembre 2016 sous le n°16-009. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de BIATCapital, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 - Tunis, et sur le site internet de CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.



SOMMAIRE

FLASH – EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1	2
CHAPITRE 1 – RESPONSABLES DE LA NOTE D’OPERATION	5
1 - 1 – Responsable de la note d’opération	5
1 - 2 – Attestation du responsable de la note d’opération	5
1 - 3 – Attestation de l’intermédiaire en bourse chargé du montage de l’opération	5
1 - 4 – Responsable de l’information	6
Erreur ! Signet non défini.	
CHAPITRE 2 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L’OPERATION	7
2 - 1 – Renseignements relatifs à l’émission	7
2 - 1 - 1 – Décisions à l’origine de l’émission de l’emprunt obligataire	7
2 - 1 - 2 – Renseignements relatifs à l’opération	7
2 - 1 - 3 – Période de souscription et versement	8
2 - 1 - 4 – Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public	8
2 - 1 - 5 – But de l’émission	9
2 - 2 – Caractéristiques des titres émis	9
2 - 2 - 1 – Nature, forme et délivrance des titres	9
2 - 2 - 2 – Prix de souscription, d’émission et modalités de paiement:	9
2 - 2 - 3 – Date de jouissance en intérêts :	9
2 - 2 - 4 – Date de règlement :	9
2 - 2 - 5 – Taux d’intérêt :	10
2 - 2 - 6 – Intérêts :	10
2 - 2 - 7 – Amortissement et remboursement de l’emprunt « CIL 2017-1»	10
2 - 2 - 8 – Prix de remboursement :	11
2 - 2 - 9 – Paiement :	11
2 - 2 - 10 –Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :	12
2 - 2 - 11 – Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l’emprunt :	12
2 - 2 - 12 – Garantie :	13
2 - 2 - 13 – Notation:	13
2 - 2 - 14 – Mode de placement :	16
2 - 2 - 15 – Organisation de la représentation des porteurs des obligations	16
2 - 2 - 16 – Fiscalité des titres	16
2 - 3 – Renseignements généraux	17
2 - 3 - 1 – Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires	17
2 - 3 - 3 – Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing	17
2 - 3 - 4 – Tribunaux compétents en cas de litige	18
2 - 5 – Structure des souscripteurs à l’emprunt obligataire « CIL2016-2 »	18
CHAPITRE 3 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L’ACTIVITE DE CIL	19
3-1 Description de l’activité au 31/12/2016	19
3-1-1. Situation de la CIL par rapport au secteur du leasing au 31/12/2016	19
3 - 1 - 1 - Situation de la CIL par rapport au secteur du leasing au 31/12/2016	19
3-1-2 - Evolution des approbations	19
3-1-3- Evolution des mises en force	20
3-1-4- Evolution des encours financiers	21
3-2 - Indicateurs d’activité au 31/12/2016	23
3-3 - Analyse des performances réalisées au 31/12/2016 par rapport aux prévisions relatives à l’exercice 2016	24
BULLETINS DE SOUSCRIPTION	25



L'emprunt obligataire « CIL 2017-1 » est émis pour un montant de 20 000 000 de dinars susceptibles d'être porté à 30 000 000 dinars divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de 100 dinars de nominal, selon les conditions suivantes :

- **Dénomination de l'emprunt** : « CIL 2017-1 ».
- **Montant** : 20 000 000 dinars susceptibles d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.
- **Nominal** : 100 dinars par obligation.
- **Nombre d'obligation à émettre** : 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 300 000 obligations.
- **Forme des obligations** : Les obligations sont nominatives.
- **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Prix de remboursement** : 100 dinars par obligation.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017** soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **Taux d'intérêt** : 7,60% brut l'an.
- **Taux de rendement actuariel (taux fixe)** : 7,60% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Durée totale** : 5 ans.

- **Durée de vie moyenne** : 3 ans.
- **Duration** : 2,732 années.
- **Amortissement** : Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant de 20 DT par obligation correspondant à 1/5^{ème} de la valeur nominale à compter de la première année suivant la date limite de la clôture des souscriptions. L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.
- **Souscriptions et versements** : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.
- **Clôture des souscriptions** : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- **Régime fiscal des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Notation de l'emprunt** : La présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing a reçu la note BBB- (tun) en date du 30 Mars 2017 par l'agence de notation « Fitch Ratings ».

- **Notation de la société :** Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a attribué la notation de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) 'BBB-(tun)' à long terme et 'F3 (tun)' à court terme. La perspective de la note nationale à long terme est stable.
- **Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registres des obligations :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2017-1 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt, par BIATCapital, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.
- **Cotation en Bourse :** La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2017-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par Tunisie Clearing :** La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès, la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Mode de représentation des obligataires :** Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement litige et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

CHAPITRE 1 – RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1 - 1 – Responsable de la note d'opération

Monsieur Mohamed BRIGUI
Président Directeur Général de la Compagnie Internationale de Leasing

1 - 2 – Attestation du responsable de la note d'opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres émis. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Mr Mohamed BRIGUI
La Compagnie Internationale de Leasing
Le Président Directeur Général



Compagnie Internationale de Leasing
10, Av. Jean Jaurès - TUNIS
Tél. 71 335 635 - Fax: 71 337 095

1 - 3 – Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé du montage de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

Mr Mourad LADJIMI
BIATCapital
Le Directeur Général



BIATCAPITAL
Intermédiaire en Bourse
(Agrément n°31/95)
Av du Dinars , Imm Youssef Towers Lac-II
Tél : 31 318 509 / Fax : 71 198 237



1 - 4 – Responsable de l'information

Mr Mourad KALLEL

La Compagnie Internationale de Leasing

Directeur Administratif et Comptable

Tel : 71 33 66 55 Fax : 71 33 70 09

La notice légale est publiée au JORT n° 47 du 20/04/2017

 **Conseil du Marché Financier**
Visa n° **№ 17 - 0969**
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

13 AVR. 2017


Signé: Salah ESSAYEL



2 - 1 – Renseignements relatifs à l'émission

2 - 1 - 1 – Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (30) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

2 - 1 - 2 – Renseignements relatifs à l'opération

- **Montant nominal de l'emprunt** : 20.000.000 dinars susceptible d'être porté à 30.000.000 dinars.
Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2017-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.
- **Nombre de titres émis** : 200 000 obligations susceptibles d'être portés à un maximum de 300 000 obligations.
- **Valeur nominale des titres** : 100 dinars.
- **Produit brut et net de l'emprunt** : Le produit brut de l'emprunt est de 20.000.000 DT et sera susceptible d'être porté à un maximum de 30.000.000 DT.

Les frais de montage du dossier et les commissions de placement s'élèvent à 150.000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 16.000 DT, les frais de la BVMT sont de 8.250 DT¹, les frais de Tunisie Clearing pour la durée de vie de l'emprunt sont estimés à 17.340 DT², les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopies...etc, sont estimés à 2.500 DT, soit un total de frais approximatifs de 194.090 DT et un produit net de l'emprunt de 29.805.910 DT.

EN DT	Produit Global	Produit par obligation
Produit brut	30.000.000	100,000
Frais globaux ³	194.090	0,647
Produit net	29.805.910	99,352

2 - 1 - 3 – Période de souscription et versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25/07/2017**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2 - 1 - 4 – Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

¹ L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt objet de la note d'opération interviendront au deuxième trimestre 2017.

² Ces frais sont calculés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit pour un montant de 30.000.000 DT.

³ Ces frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 30.000.000 DT et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture des souscriptions.

2 - 1 - 5 – But de l'émission

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2017, des mises en force qui s'élèvent à 230 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 60 MDT par emprunts, 170 MDT par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

2 - 2 – Caractéristiques des titres émis

2 - 2 - 1 – Nature, forme et délivrance des titres

- **Dénomination de l'emprunt** : « CIL 2017-1 ».
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations sont nominatives.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre I. sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, BIATCapital, Intermédiaire en bourse.

2 - 2 - 2 – Prix de souscription, d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2 - 2 - 3 – Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

2 - 2 - 4 – Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2 - 2 - 5 – Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux unique et pour une durée de 5ans :

- **Taux fixe:** Taux annuel brut de 7,60% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

2 - 2 - 6 – Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **27 juin** de chaque année.
La dernière échéance est prévue pour le **27/06/2022**.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20.000.000 Dinars, le montant total des intérêts serait de 4.560.000 dinars.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 30.000.000 Dinars, le montant total des intérêts serait de 6.840.000 dinars.

2 - 2 - 7 – Amortissement et remboursement de l'emprunt « CIL 2017-1 »

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 27/06/2022

- **Nombre d'obligations :** 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 300 000 obligations.
- **Valeur nominale de l'obligation :** 100 dinars.
- **Date unique de jouissance servant de base pour la cotation en bourse :** 27/06/2017
- **Date du premier paiement des intérêts :** 27/06/2018
- **Date du premier remboursement en capital :** 27/06/2018
- **Date de la dernière échéance :** 27/06/2022
- **Type d'amortissement :** amortissement annuel constant de 20 dinars par obligation correspondant à 1/5^{ème} de la valeur nominale à compter de la 1^{ère} année suivant la date limite de la clôture des souscriptions
- **Taux d'intérêt nominal :** Un taux fixe de 7,60% brut par an.



On suppose que l'emprunt a été souscrit pour un montant de 30 000 000 DT.

2 - 2 - 7 - 1 - Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à taux fixe:

Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe : 7,60%

(en DT)

Échéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2017	30 000 000				
2018		6 000 000	24 000 000	2 280 000	8 280 000
2019		6 000 000	18 000 000	1 824 000	7 824 000
2020		6 000 000	12 000 000	1 368 000	7 368 000
2021		6 000 000	6 000 000	912 000	6 912 000
2022		6 000 000	-	456 000	6 456 000
Totaux		30 000 000		6 840 000	36 840 000

2- Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe : 7,60%

(en DT)

Échéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2017	100,000				
2018		20,000	80 000	7,600	27,600
2019		20,000	60 000	6,080	26,080
2020		20,000	40 000	4,560	24,560
2021		20,000	20 000	3,040	23,040
2022		20,000	-	1,520	21,520
Totaux		100,000		22,800	122,800

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 30 000 000 dinars.

Le CIL s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 30 000 000 dinars.

2 - 2 - 8 – Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2 - 2 - 9 – Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.



Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

2 - 2 - 10 –Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

2 - 2 - 11 – Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale : Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts. La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = (\sum_{t=1}^T t \cdot F_t / (1 + i)^t) / \sum_{t=1}^T F_t / (1 + i)^t$$

où :

- T est le nombre de périodes ;
- F_t est le flux de la période t ;
- i est le taux d'intérêt par période.

La duration pour les obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

2 - 2 - 12 – Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

2 - 2 - 13 – Notation:

▪ Notation de la société:

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir stable et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

▪ Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note « **BBB-(tun)** » à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Signification des notes nationales :

La note nationale BBB indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale F3 indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La CIL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière une fois par an.



LETTRE DE NOTATION

Paris, le 30 Mars 2017

Fitch ("Fitch") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

Société	:	Compagnie Internationale de Leasing
Désignation de l'émission	:	Emprunt obligataire «CIL 2017-1»
Montant	:	20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars
Prix d'émission unitaire	:	100 dinars
Taux d'intérêt	:	7,60% l'an
Durée	:	5 ans
Amortissement	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, À partir de la première année.
Note	:	BBB-(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

FitchRatings

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,

Christian Kuendig
Senior Director



2 - 2 - 14 – Mode de placement :

L'emprunt obligatoire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

2 - 2 - 15 – Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2 - 2 - 16 – Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finance 2017, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 5000 dinars sans que ce montant n'excède 3000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.



2 - 3 – Renseignements généraux

2 - 3 - 1 – Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

2 - 3 - 2 – Marché des titres

Au 31 Mars 2017, Il existe 9 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 15 lignes de cotation.

Il s'agit de :

- CIL 2008 subordonné (10 ans, 7,25% et/ou TMM+1,50%) ;
- CIL 2012/2 (5 ans, 6,5% et/ou TMM+1,75%) ;
- CIL 2013/1 selon 2 catégories : catégorie A (5 ans, 7%et/ou TMM+1,50%) et catégorie B (7 ans dont 2 années de grâce, 7,25%) ;
- CIL 2014/1 (5 ans, 7,2% et/ou TMM+1,90%) ;
- CIL 2014/2 (5 ans, 7,60%) ;
- CIL 2015/1 (5 ans, 7,65% et/ou TMM+2%) ;
- CIL 2015/2 (5 ans, 7,65% et/ou TMM +2%) ;
- CIL 2016/1 (5 ans, 7,50% et/ou TMM +2,1%) ;
- CIL 2016/2 (5 ans, 7,50% et/ou TMM +2,1%) ;

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2 - 3 - 3 – Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.



2 - 3 - 4 – Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2 – 3- 5 – Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire « CIL2016-2 »

Catégorie	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en Dinars	%
SICAV	14	160 900	16 090 000	61,88
Assurances	4	64 000	6 400 000	24,62
MCP et FCP	3	5 400	540 000	2,08
Banques	2	15 000	1 500 000	5,77
Personnes Physiques	3	1 658	165 800	0,64
SICAR	1	3 042	304 200	1,17
Autres Personnes Morales	1	10 000	1 000 000	3,85
Total	28	260 000	26 000 000	100

CHAPITRE 3 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE CIL

3 -1 - Description de l'activité de la CIL au 31/12/2016 :

3 -1 -1 - Situation de la CIL par rapport au secteur du leasing au 31/12/2016

La part de marché de la CIL en termes d'approbations est passée de 12% à fin 2015 à 11,1% à fin 2016.

La part de marché des mises en force est restée stable de 12% à fin 2015 et 2016.

La part de marché de la CIL en termes des encours a augmenté de 11,84% à fin 2015 à 12,2% à fin 2016.

en MDT

	Ensemble du secteur			CIL			Part de marché de CIL		
	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016*	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016*	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Approbations	1 963,00	2 162,30	2 418,00	243,4	259,5	268,4	12,40%	12,00%	11,10%
Mises en force	1 606,30	1 729,40	1 862,00	199,8	207,8	223,4	12,40%	12,00%	12,00%
Encours	2 870,70	3 167,30	3 339,00	345,2	374,9	407,9	12,02%	11,84%	12,20%

(*) Chiffres non audités

Source : CIL

3 - 1 – 2 - Evolution des approbations

Le montant des approbations au 31/12/2016 s'est élevé à 268,4 MDT contre 259,5 MDT au 31/12/2015, soit une augmentation de 3,4%.

La répartition sectorielle des approbations est la suivante :

En millions de Dinars

	31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016 (*)		Var. 2016/2015	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	%
Agriculture	36,9	15,1%	40,3	15,50%	48,8	18,2%	8,6	21,2%
BTP	34,3	14,1%	31,9	12,30%	34,0	12,7%	2,1	6,6%
Industrie	35,4	14,6%	31,3	12,10%	27,6	10,3%	-3,7	-11,9%
Tourisme	11,4	4,7%	9,5	3,70%	9,8	3,7%	0,3	3,1%
Location de voitures	33,3	13,7%	22,1	8,50%	22,5	8,4%	0,3	1,5%
Transport	19,0	7,8%	24,6	9,50%	28,8	10,7%	4,2	17,3%
Commerce	48,5	19,9%	57,6	22,20%	58,7	21,9%	1,0	1,8%
Services divers	24,6	10,1%	42,2	16,30%	38,3	14,3%	-3,9	-9,3%
Total	243,4	100%	259,5	100%	268,4	100%	8,9	3,40%

(*) chiffres non audités

Source : CIL

La répartition des approbations par type de matériel est la suivante :

En millions de Dinars

	31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016 (*)		Var. 2016/2015	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	%
IMMOBILIERS	28,2	11,6%	31,2	12,0%	24,7	9,2%	-6,6	-21,0%
MOBILIERS	215,1	88,4%	228,3	88,0%	243,8	90,8%	15,5	6,8%
	243,4	100,0%	259,5	100,0%	268,4	100,0%	8,9	3,4%

(*) chiffres non audités

Source : CIL

3-1- 3- Evolution des Mises en Forces

La société a enregistré une augmentation des mises en forces de 7,5% en passant de 207,8 MDT au 31/12/2015 à 223,4 MDT au 31/12/2016.

La répartition des mises en forces, par secteur, se présente comme suit :

En millions de Dinars

	31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016 (*)		Var. 2016/2015	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	%
Agriculture	32,8	16,4%	32,8	15,8%	38,8	17,4%	6,0	18,3%
BTP	25,2	12,6%	22,0	10,6%	27,6	12,4%	5,6	25,2%
Industrie	31,4	15,7%	26,8	12,9%	22,6	10,1%	-4,2	-15,7%
Tourisme	8,1	4,0%	7,7	3,7%	7,3	3,2%	-0,5	-6,0%
Location de voitures	31,6	15,8%	21,0	10,1%	21,0	9,4%	0,1	0,3%
Transport	14,3	7,2%	20,3	9,7%	21,8	9,8%	1,6	7,8%
Commerce	37,1	18,6%	49,5	23,8%	44,7	20,0%	-4,8	-9,7%
Services divers	19,2	9,6%	27,7	13,3%	39,6	17,7%	11,9	42,9%
	199,8	100,0%	207,8	100,0%	223,4	100,0%	15,7	7,5%

(*) chiffres non audités

Source : CIL

La structure des mises en forces, par type de matériel, se présente comme suit :

En millions de Dinars

	31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016		Var. 2016/2015	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	%
IMMOBILIERS	17,1	8,6%	20,3	9,8%	22,4	10,0%	2,2	10,7%
MOBILIERS	182,6	91,4%	187,5	90,2%	201,0	90,0%	13,5	7,2%
	199,8	100,0%	207,8	100,0%	223,4	100,0%	15,7	7,5%

(*) chiffres non audités

Source : CIL

La structure des mises en forces, par type d'équipement, se présente comme suit :

En millions de Dinars

	31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016		Var. 2016/2015	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	%
Véhicule utilitaire	50,4	25,22%	44,9	21,6%	53,5	23,9%	8,6	19,2%
Voitures individuelles	44,4	22,20%	59,7	28,7%	64,3	28,8%	4,7	7,8%
Voiture de location	29,4	14,73%	19,9	9,6%	17,9	8,0%	-2,0	-10,0%
Véhicule de transport de personnes	1,9	0,95%	3,8	1,8%	3,4	1,5%	-0,4	-10,4%
Véhicule de transport de marchandises	19,9	9,95%	23,0	11,1%	31,4	14,1%	8,4	36,6%
Équipement TP & Bâtiment	14,9	7,44%	20,4	9,8%	17,0	7,6%	-3,4	-16,9%
Autres Équipements	21,8	10,93%	15,8	7,6%	13,4	6,0%	-2,4	-15,1%
Immobilier	17,1	8,58%	20,3	9,8%	22,4	10,0%	2,2	10,7%
TOTAL	199,8	100%	207,8	100%	223,4	100%	15,7	7,5%

(*) chiffres non audités

Source : CIL

3- 1 - 4. Evolution des Encours Financiers

La société a enregistré une hausse de ses encours financiers de 9% en passant de 374,9MDT au 31/12/2015 à 407,9MDT au 31/12/2016.

La répartition des encours, par secteur, se présente comme suit :

En millions de Dinars

	31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016 (*)		Var. 2016/2015	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	%
Industrie	54,9	15,9%	56,6	15,1%	53	13,0%	-3,6	-6,4%
Agriculture et pêche	51,7	15,0%	55,2	14,7%	62	15,1%	6,6	11,9%
B.T.P.	46,2	13,4%	32,5	8,7%	51	12,5%	18,6	57,3%
Transport	33,2	9,6%	45,8	12,2%	38	9,4%	-7,3	-16,0%
Tourisme	14,4	4,2%	16,8	4,5%	17	4,2%	0,1	0,8%
Location de voitures	36,6	10,6%	30,5	8,1%	27	6,7%	-3,0	-9,8%
Commerce	67,3	19,5%	82,7	22,1%	89	21,9%	6,6	7,9%
Services divers	40,9	11,8%	54,8	14,6%	70	17,1%	15,1	27,5%
	345,2	100%	374,9	100%	407,9	100%	33,0	8,8%

(*) chiffres non audités

Source : CIL



La structure des encours, par type de matériel, se présente comme suit :

En millions de Dinars

	31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016 (*)		Var. 2016/2015	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	%
IMMOBILIERS	49,6	14,4%	60,0	16,0%	64,1	15,7%	4,1	7,5%
MOBILIERS	295,6	85,6%	314,9	84,0%	343,8	84,3%	28,9	9,3%
	345,2	100%	374,9	100%	407,9	100%	33,0	8,8%

(*) chiffres non audités

Source : CIL

La structure des encours, par type d'équipement, se présente comme suit :

En millions de Dinars

	31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016		Var. 2016/2015	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	%
Véhicule utilitaire	79,2	22,9%	82,2	21,9%	90,5	22,2%	8,3	10,1%
Voitures individuelles	66,0	19,1%	80,8	21,6%	98,0	24,0%	17,2	21,3%
Voiture de location	34,4	10,0%	28,9	7,7%	24,2	5,9%	-4,7	-16,2%
Véhicule de transport de personnes	5,6	1,6%	7,6	2,0%	6,9	1,7%	-0,7	-8,8%
Véhicule de transport de marchandises	43,6	12,6%	42,6	11,4%	51,8	12,7%	9,2	21,6%
Équipement TP & Bâtiment	25,4	7,4%	36,1	9,6%	36,7	9,0%	0,6	1,6%
Autres Équipements	41,4	12,0%	36,7	9,8%	35,6	8,7%	-1,1	-2,9%
Immobilier	49,6	14,4%	60,0	16,0%	64,1	15,7%	4,1	6,8%
TOTAL	345,2	100%	374,9	100%	407,9	100%	33,0	8,8%

(*) chiffres non audités

Source : CIL

3- 2 - Indicateurs d'activité au 31/12/2016 :



COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRÊTES AU 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en 1000 DT)

INDICATEURS	4 ^{ème} trimestre 2016	4 ^{ème} trimestre 2015	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015(*)	variation en %
ENGAGEMENTS					
MONTANT DES MISES EN FORCE	67 540	55 077	223 421	207 765	7,54%
AGRICULTURES ET PÊCHE	11 937	11 093	38 834	32 822	18,32%
BTP	9 589	5 585	27 612	22 046	25,25%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	5 852	8 809	22 561	26 772	-15,73%
TOURISME	2 069	2 555	7 259	7 724	-6,02%
LOCATION DES VOITURES	6 456	2 397	21 032	20 962	0,33%
TRANSPORT	7 282	3 770	21 834	20 250	7,82%
COMMERCE	12 107	13 635	44 675	49 467	-9,69%
SERVICES DIVERS	12 248	7 233	39 614	27 722	42,90%
MONTANT DES APPROBATIONS	75 411	74 719	268 429	259 524	3,43%
AGRICULTURES ET PÊCHE	15 806	14 627	48 846	40 288	21,24%
BTP	9 690	7 146	33 973	31 864	6,62%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	7 648	9 461	27 617	31 347	-11,90%
TOURISME	2 322	2 527	9 823	9 530	3,07%
LOCATION DES VOITURES	7 339	3 450	22 468	22 130	1,53%
TRANSPORT	8 984	6 521	28 789	24 550	17,27%
COMMERCE	14 542	14 991	58 657	57 642	1,76%
SERVICES DIVERS	9 080	15 996	38 256	42 173	-9,29%
TOTAL DES ENGAGEMENTS	439 614	405 581	439 614	405 581	8,39%
TOTAL DES ENGAGEMENTS CLASSÉS	32 007	32 340	32 007	32 340	-1,03%
TAUX DES CREANCES CLASSEES	7,28%	7,97%	7,28%	7,97%	-8,69%
REVENUS BRUTS DE LEASING	59 685	53 989	218 707	211 709	3,31%
REVENUS NETS DE LEASING	12 658	10 990	43 974	39 703	10,76%
PRODUITS NETS DE LEASING	6 923	5 670	21 820	19 013	14,76%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 850	1 523	6 851	6 270	9,27%
STRUCTURE DES RESSOURCES	-	-	366 345	328 405	11,55%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	-	-	145 130	143 308	1,27%
EMPRUNTS ÉTRANGERS	-	-	52 420	59 402	-11,75%
AUTRES EMPRUNTS	-	-	168 795	125 695	34,29%
TRÉSORERIE NETTE	-	-	11 809	8 307	42,16%
CAPITAUX PROPRES **	-	-	59 016	54 494	

(*) Données auditées

(**) LES CAPITAUX PROPRES SANS TENIR COMPTE DU RESULTAT DE LA PERIODE

PRODUITS NETS DE LEASING: TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION-CHARGES FINANCIERES NETTES+PRODUITS DES PLACEMENT
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION : CHARGES DE PERSONNEL+AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION+DOTATIONS AUX AMORTISSEM

Faits Saillants de l'exercice 2016

- Une augmentation des mises en force de 7,54%
- Les produits nets de leasing ont enregistré une évolution de 14,76%
- Une évolution des engagements de 8,39%
- L'ouverture d'une nouvelle agence à Sousse Sahloul



3- 3 - Analyse des performances réalisées au 31/12/2016 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2016 :

La confrontation des réalisations au 31/12/2016 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2016 telles que publiées au niveau du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF en date du 30 novembre 2016 sous le n°16-009 fait ressortir les taux de réalisation suivants :

	Indicateurs d'activité au 31/12/2016 (*)	Prévisions année 2016	Pourcentage de réalisation	Commentaire
Mises en force	223 421	220 000	101,6%	Une légère augmentation par rapport aux mises en force prévisionnelles est expliquée par l'effort exercée par la direction commerciale au cours du 4ème trimestre 2016.
Produits Net de Leasing	21 820	20 950	104,15%	L'écart est expliqué essentiellement par la baisse des charges financières nettes prévisionnelles ainsi que par l'augmentation des produits des placements.
Ressources d'emprunt	366 345	362 809	101,0%	L'écart est expliqué par le montant des ressources nécessaire pour financer l'augmentation des mises en forces réalisés.
Capitaux propres avant résultat	59 016	59 222	99,7%	L'écart est expliqué par une sous-estimation du montant des actions propres détenues par la société à la fin de l'exercice.

(*) chiffres non audités

BULLETINS DE SOUSCRIPTION



SOCIETE « CIL S.A. »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès 1001 -Tunis

RC N° B1129231997

Objet Social : Effectuer des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles.

La CIL est notée BBB-(tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATING le 24 mars 2016

EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL« 2017-1 »

de 20 000 000 Dinars divisé en 200 000 obligations susceptible d'être porté à 30 000 000 Dinars divisé en 300 000 obligations de 100 DT chacune

Emis par appel public à l'épargne

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	7,60%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

La présente émission de la CIL a reçu la note BBB-(tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 30 Mars 2017

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2016

Délibération du Conseil d'Administration du 23 Mars 2017

Visa n° **17-0969** du **13 AVR. 2017**

Notice légale publiée au JORT N°47 du 20/04/2017

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je (nous) soussigné (s)

(Nom Prénom).....

Pièce d'identité..... Sexe (1) M F

Agissant pour le compte de Qualité.....

Nationalité..... Profession.....

Adresse.....

Déclare (ons) souscrire à obligations nominatives de l'emprunt « CIL 2017-1 » à taux fixe 7,60 % brut l'an au prix de cent (100) dinars par obligation.

Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du **27/06/2017** et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année, soit le un cinquième de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « CIL 2016 » et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués.

Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (1) :

- en espèces.....
- par chèque n° du tiré sur Agence.....
- par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert à

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (1) :

- obligations à taux fixe de 7,60%, durée 5 ans.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez en gestion (2) libre comptes gérés

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche

A Tunis, le.....

Signature ⁽³⁾

(1) Remplir la ligne appropriée (2) Cocher la case correspondante
(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé ».



SOCIETE « CIL S.A. »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès 1001 -Tunis

RC N° B1129231997

Objet Social : Effectuer des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles.**La CIL est notée BBB-(tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATING le 24 mars 2016****EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL « 2017-1 »****de 20 000 000 Dinars divisé en 200 000 obligations susceptible d'être porté à 30 000 000 Dinars divisé en 300 000 obligations de 100 DT chacune****Emis par appel public à l'épargne**

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	7,60%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

La présente émission de la CIL a reçu la note BBB-(tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date 30 mars 2017Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du **19 mai 2016**Délibération du Conseil d'Administration du **23 Mars 2017**Visa n° **17 - 0969** du **13 AVR. 2017**

Notice légale publiée au JORT N°47 du 20/04/2017

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné (s)

(Nom Prénom).....

Pièce d'identité..... Sexe (1) M F

Agissant pour le compte de Qualité.....

Nationalité..... Profession.....

Adresse.....

Déclare (ons) souscrire à obligations nominatives de l'emprunt « CIL 2017-1 » à taux fixe 7,60 % brut l'an au prix de cent (100) dinars par obligation.

Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du **27/06/2017** et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année, soit le un cinquième de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « CIL 2016 » et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués.

Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (1) :

- en espèces.....
- par chèque n°..... du tiré sur Agence.....
- par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n°.....ouvert à

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (1) :

- obligations à taux fixe de 7,60%, durée 5 ans.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez en gestion (2) libre comptes gérés**Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche**

A Tunis, le.....

Signature ⁽³⁾

(1) Remplir la ligne appropriée (2) Cocher la case correspondante

(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé ».

